

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 02 décembre 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE  
CRIEULON DEPARTEMENT DU  
GARD  
SEANCE DU 09 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 du mois de décembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane,  
Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël,

Absentes excusées :

Madame TRICOIRE Agathe (pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane)  
Madame REMEZY Lucie (pouvoir donné à Mr REMY Claude)

Absent : SUZZI Pierre

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme BASCOP Magali est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Début de séance du conseil municipal à 18h 00,

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2021 :

Contre : 1 ( Mr RIGAL Noël )

Abstention : 2 (Mr PERRIRAZ Michel, Mme LAJARRIGE Julie)

**DELIBERATIONS N°35-2021**  
**ARRÊTÉ PORTANT LIMITATION DE VITESSE**

Arrêté portant limitation de vitesse sur la RD35 et la totalité du village. La mairie s'engage à mettre en place la signalisation réglementaire

Abstention : 1 (Mme LAJARRIGE Julie)

Pour : 9

**DELIBERATIONS N°36-2021**  
**DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNULATION PFAC SUR**  
**EXERCICE ANTÉRIEUR CAUSE DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE ET NON REPRISE DANS**  
**LA SUCCESSION.**

Il faudrait enlever la recette du budget assainissement et la reprendre sur le compte normal, soit : faire un transfert de budget,

Il y a une erreur d'un centime d'euro sur le budget lotissement.

Abstention : 1 (Mme LAJARRIGE Julie)

Pour : 9

**DELIBERATIONS N°37-2021**  
**PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

La prime annuelle est plafonnée à 3 000€ par an

Mme PETRARCA Véronique reçoit 1 800 par an, soit 150 € par mois,

Mr SEVAJOL Jordi reçoit 1 200 € par an, soit 100 € par mois.

La proposition étant d'augmenter la prime à 180 € /mois, ceci étant accepté pour Mr SEVAJOL, pour Mme PETRARCA l'augmentation a été voté :

Contre : 7 (BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane + pouvoir TRICOIRE Agathe, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël)

La prime de Noël de 500 € pour Mme PETRARCA est maintenue

Celle de Mr SEVAJO, de 250 € passera à 350 €.

**DELIBERATIONS N°38-2021**  
**DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Avenant en partenariat de la convention avec la communauté de communes Piémont Cévenol.

Voté à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Fin de chantier RD35 :**

Discussion sur la priorité des véhicules qui montent ou descendent du village. (Mr PERRIRAZ souligne la dangerosité pour les cyclistes suivant le choix de priorité).

Le sens de circulation a été établi par le Département qui est favorable à la mise en peinture des bordures pour une meilleure visibilité.

La mairie a émis des réserves sur le béton désactivé des entrées qui se fissurent et se dégradent avec le temps.

L'entreprise étant responsable, elle devra reprendre les réalisations défectueuses.

- **Projet de voirie rue Astruc :**

Mr Le Maire expose un plan de projet pour reprendre la route du carrefour du village jusqu'au lotissement et l'escalier menant au foyer. (Mr N. RIGAL, dit à Mr CUENOT, qu'il serait préférable que les travaux en cours soient terminés, avant de repartir dans un autre projet).

Les travaux en cours sont terminés, le projet est à l'étude.

Mr N. RIGAL demande à connaître l'emploi du temps des adjoints et de l'élue qui a une délégation de la mairie.

- **Marché de Noël et venue du père Noël pour les enfants :**

Celui-ci est maintenu le 12 décembre 2021.

- **Projet d'achat ou location d'un défibrillateur :**

Il serait plus intéressant de louer un défibrillateur. La mairie a reçu une proposition d'élevant à 79 €/mois par l'Ets Sauv'life avec contrat d'entretien. Une formation est prévue aux élus s'ils le souhaitent ou tout public.

Le projet est accepté pour une location.

- **Protection social et complémentaire santé pour les agents publics :**

Le financement devrait être obligatoire en 2025 pour la prévoyance et 2026 pour le risque santé. La réflexion est engagée, voir avec les acteurs communaux.

- **Diagnostic électricité :**

4 postes dont les abonnements E.D.F. sont sous dimensionnés par rapport à la consommation réelle : il est nécessaire de faire une remise à jour quant au niveau de puissance car E.D.F. mettra des pénalités pour les kilowatts supplémentaires. Proposition de remplacement des lampes par des L.E.D. qui baisseraient l'intensité ou

d'étendre en nocturne (de minuit à 5h par exemple).

- **Galette des rois pour les anciens** : proposition de retenir une date pour offrir la galette en janvier, si les conditions sanitaires le permettent.
- **Machine à pain** : Elle sera mise en place la semaine prochaine.
- **Carte communale** : Précision sur le fait qu'il n'y a pas d'erreur sur la carte mais, une volonté de la commune, à l'époque, de rendre les terrains constructibles ou non. Il y a éventuellement la possibilité de faire un P.L.U.
- Le service urbanisme de la CCPC est disponible pour venir l'expliquer dans un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.